

c

MÉMOIRES SUR LA VIE

état de la résoudre. Je fais dire à Anacharsis : « Pendant que j'étais à Sparte, l'ordre des fortunes « avait été dérangé par un décret de l'éphore Épitadès, qui voulait se venger de son fils ; et comme « je négligeai de m'instruire de leur ancien état, je « ne pourrai développer les vues du législateur « qu'en remontant à ses principes. » Ici viennent quelques réflexions que mon voyageur propose comme de simples conjectures.

Quand de pareilles modifications ne m'ont pas suffi, j'ai gardé le silence, tantôt sur des usages qui n'étaient attestés que par un écrivain trop postérieur au siècle où je suppose que vivait Anacharsis, tantôt sur des faits qui, malgré mes efforts, me laissaient encore des incertitudes. Ces sacrifices ont passé auprès de quelques personnes pour des omissions, et on m'a demandé pourquoi je ne m'étais pas expliqué sur certains objets ; pourquoi, par exemple, n'avoir pas fait mention de la prétendue loi des Crétois qui permettait l'insurrection du peuple quand il se croyait opprimé. Montesquieu l'a cité d'après Aristote ; mais Montesquieu s'est trompé. Aristote parle en effet de cette insurrection, mais comme d'un abus qui n'était nullement autorisé par les lois. En général, il était important pour moi de tout discuter, et encore plus de ne pas toujours prononcer.

2°. J'avais un autre inconvénient à redouter, le